

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2013

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 09

Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN, Eliane PETER et Myriam MORRI
MM. Yves KLEIN, Francis RUEFF, James VALLEE et Olivier ROMINGER

Absente excusée : - Mme Valérie SCHOENENBERGER

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial.

Le Conseil Municipal désigne Mme Myriam MORRI en qualité de Secrétaire de Séance.

L'ordre du jour suivant était proposé pour cette réunion :

- ✓ Approbation du P.V. du 6 septembre 2013
- ✓ Avis sur le SCOT
- ✓ Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement - Exercice 2012
- ✓ Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable- Exercice 2012
- ✓ Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Exercice 2012
- ✓ Convention de conseil et d'assistance aux Collectivités – ADAUHR
- ✓ Mise en place d'une clôture
- ✓ Prix des produits forestiers 2014
- ✓ Vente de bois sur pâturage
- ✓ Demande de subvention – Delta Revie - 2014

.../...

- ✓ Election des membres délégués au SIVU «CPI du Chauvelin » (1 Titulaire et 1 Suppléant)
- ✓ Renégociation des emprunts communaux
- ✓ Espace séniors

- - - - -

N° 73 - Approbation du P.V. du 06 septembre 2013

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité. Il convient cependant de lire :

- Page 7 : « **DECIDE** de modifier tous les permis de circulation en forêt communale et façonnage de bois délivrés par la Commune (hormis les chasseurs) en restreignant les horaires de circulation, à savoir de 7h00 à 18h00 quotidiennement » **du 15 septembre 2013 au 31 mars 2014 (période hivernale)**

N° 74 - Avis sur le SCOT

M. le Maire présente à l'Assemblée l'ensemble des documents du projet Scot arrêté par délibération du Comité Syndical le 25 juin 2013.

Le Conseil prend connaissance de l'ensemble des documents qui ont été transmis par le Pays Thur Doller mais regrette que la présentation des cartes transmises soit réalisée à une échelle qui ne permet pas de voir les limites entre les différentes zones du ban communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'abstient à l'unanimité.

N° 75 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Exercice 2012

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté de Communes -Exercice 2012- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2013 pour l'exercice 2012.

.../..

Oùï les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal

APPROUVE unanimement ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté de Communes pour l'exercice 2012 qui lui est présenté.

N° 76 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Exercice 2012

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Communauté de Communes -Exercice 2012- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2013 pour l'exercice 2012.

Oùï les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal

APPROUVE unanimement ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Communauté de Communes pour l'exercice 2012 qui lui est présenté.

N° 77 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Exercice 2012

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes -Exercice 2012- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2013 pour l'exercice 2012.

Oùï les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal

APPROUVE unanimement ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes pour l'exercice 2012 qui lui est présenté.

N° 78 - Convention de conseil et d'assistance aux Collectivités – ADHAUR

Le Maire soumet à l'Assemblée un renouvellement de convention de conseil et d'assistance de l'ADAUHR qui propose d'offrir une assistance gratuite dans le cadre de sa participation à l'aménagement harmonieux du territoire du département du Haut-Rhin.

Cette assistance peut porter, selon les besoins de la Commune :

- dans le domaine de l'urbanisme
- dans le domaine des aménagements publics
- dans le domaine des constructions publiques
- dans le domaine du patrimoine bâti
- dans le domaine de la gestion des paysages
- dans le domaine du système d'information géographique (SIG)

La Convention proposée serait conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Elle se renouvellerait tacitement d'année en année, dans la limite de trois ans, sauf dénonciation par l'une des parties, moyennant un préavis d'un mois avant l'échéance annuelle.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,
ACCEPTE unanimement cette convention,
AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

N° 79 - Mise en place d'une clôture

Ce point le concernant, M. Francis RUEFF quitte la salle des séances

Le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par M. Paul RUEFF pour participer au remplacement de la clôture entre sa propriété et le plateau sportif. Ce dernier lui fait remarquer que sa clôture actuelle n'a pas été édifiée sur la limite mitoyenne et propose, dans le cas du remplacement, de respecter avec précision cette limite.

A cet effet, il soumet à l'Assemblée un devis, des Ets CEMMA Production de WITTELSHEIM pour 120 ml environ de clôture, avec fondations, soubassement et poteaux, qui s'élève à 8 400 € H.T.

En respectant les règles de la mitoyenneté, cette somme devrait être partagée à 50 % pour les deux parties. M. Paul RUEFF, qui a été informé du montant de la dépense à engager, propose de participer à hauteur de 30 %.

.../...

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

SE PRONONCE ainsi : 5 voix pour 50 %, 2 voix pour 30 % et une abstention,

DECIDE de demander une participation, à hauteur de 50% des dépenses totales H.T., à la famille RUEFF Paul domiciliée 2a rue Principale à MOLLAU, afin de ne pas créer de précédent.

M. Francis RUEFF rejoint la salle des séances.

N° 80 - Prix des produits forestiers 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE unanimement de fixer ainsi les prix des produits forestiers à délivrer en 2014 :

PERMIS :

- **de ramasser de menus produits forestiers** en forêt soumise ou sur pâturage (faisant également office de permis de circulation en forêt communale) **10 €**
- **de façonner du bois sur pâturage** (tenant lieu de permis de circuler en forêt) **20 €**
Ce permis de façonner est valable une année à compter du jour de sa délivrance.

BOIS D'AFFOUAGE :

- Prix de la corde (tarif unique) pour les villageois qu'il s'agisse d'une 1^{ère} corde ou de cordes supplémentaires **170 €**
Le Maire propose de nouvelles dispositions concernant le transport et la coupe du bois d'affouage selon les modalités suivantes :
 - 1 corde avec transport : **170 € + 48 €** soit **218 €**
 - 1 corde avec transport et une coupe : **218 € + 35 €** soit **253 €**
 - 1 corde avec transport et deux coupes : **218 € + 40 €** soit **258 €**
- Prix de la corde (autres que Molloviens) **190 €** (sans transport, ni coupe)
- Prix de la ½ corde **85 €**
Le Maire propose de nouvelles dispositions concernant le transport et la coupe du bois d'affouage selon les modalités suivantes :
 - ½ corde avec transport : **85 € + 48 €** soit **133 €**
 - ½ corde avec transport et une coupe : **133 € + 18 €** soit **151 €**
 - ½ corde avec transport et deux coupes : **133 € + 20 €** soit **153 €**
- Prix de la ½ corde (autres que Molloviens) **95 €** (sans transport, ni coupe)

.../...

FACONNAGE INDIVIDUEL :

➤ en forêt soumise :

bois feuillu et résineux/pied (= éclaircies)

fonds de coupe feuillus et résineux (= déchets de coupe) :

= $\varnothing \leq 25$ cm = 5,00 €/stère pour les Molloviens

= $\varnothing \leq 25$ cm = 10,00 €/stère pour les personnes extérieures au village

= interdit au-delà de $\varnothing 25$ cm

➤ sur pâturage (bois feuillu sur pied)

(uniquement pour les Molloviens et après avis du responsable du bois sur pâturage et de l'Agriculteur exploitant le terrain sur lequel est effectuée la coupe) :

= $\varnothing \leq 08$ cm = GRATUIT et illimité

= au-delà de $\varnothing 08$ cm : limité à 4 cordes (16 stères) par foyer et par an

= 5 €/stère supplémentaires

= obligation d'acquiescer un « permis de façonnage de bois sur pâturage » dont la validité d'une année démarrera à compter du jour de délivrance de ce permis

BOIS D'OEUVRE (sur pied) :

Limité à 20 m³ pour transformations et autres usages et uniquement à titre privé :

= **35 €/m³**

BOIS D'INDUSTRIE EN LONG :

38 €/m³ HT pour les Molloviens

42 €/m³ HT pour les extérieurs

PLAQUETTES FORESTIERES 2014 (prix livré à domicile) :

40 €/m³ pour les Molloviens uniquement pour du chauffage

N° 81 – Vente de bois sur pâturage

Ce point le concernant, M. Olivier ROMINGER quitte la salle des séances.

Le Maire informe l'Assemblée que M. Olivier ROMINGER a souhaité acquiescer du bois pour la construction d'une charpente.

.../...

La Commission de la Forêt s'est rendue sur le pâturage pour déterminer si une coupe pouvait être possible à la FASSMATT ainsi que sur le terrain que la Commune est en train d'acquérir.

Il se trouve que 12 arbres sont en mauvais état sur ces parcelles et qu'ils pourraient être coupés dans ce but.

Plusieurs solutions sont proposées par la Commission :

- ✓ soit un cubage des arbres
- ✓ soit une diminution du volume au prix de 35 €/m³ (prix actuel du bois d'œuvre), à savoir environ 10 m³

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

DECIDE unanimement de vendre 10 m³ de bois au prix de 35 €/m³ à M. Olivier ROMINGER.

M. ROMINGER Olivier rejoint alors la salle des séances

N° 82 – Demande de subvention – Delta Revie 2014

Le Maire informe que l'Association Delta Revie Haut-Rhin sollicite la Commune pour le versement d'une subvention en 2014. A ce jour, quatre Molloviens sont adhérents.

Le mécanisme Delta Revie Haut-Rhin alerte le SAMU, qui contacte en cascade (selon un ordre de préférence communiqué au préalable par le porteur du mécanisme) les personnes susceptibles d'intervenir individuellement auprès de la personne victime d'une chute, d'un malaise... L'intervenant sur place prévient alors en cas de nécessité les services de secours. Après l'intervention sur les lieux, un rapport est dressé verbalement au SAMU par l'intervenant.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à Delta Revie Haut-Rhin ;

Cette subvention sera intégrée à la liste annuelle des bénéficiaires 2014.

.../...

N° 83 – Election des membres délégués au SIVU « CPI du Chauvelin »

Le Maire informe l'Assemblée de l'arrêté n° 2013240-0008 du Préfet du Haut-Rhin en date du 1^{er} octobre 2013 portant par extension du CPI Intercommunal de Husseren-Wesserling/Mollau, constitution du Corps Intercommunal de Sapeurs-Pompiers du Chauvelin.

Le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n° 2013262-0006 du 19 septembre 2013 portant extension du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Centre de Première Intervention de Husseren-Wesserling/Mollau aux Communes de Felling, Storckensohn et Urbès, nouvelle dénomination du Syndicat et approbation des statuts modifiés.

L'article 7 des statuts – Composition du Syndicat – prévoit que le Comité Syndical est composé de délégués titulaires dont :

- *Le Maire de chaque commune membre*
- *Un représentant au sein de chaque commune (conseil municipal ou tout citoyen)*

Soit un total de 10 délégués titulaires (2 par commune).

Un délégué suppléant est désigné pour chacune des communes, soit un total de 5 délégués suppléants. Ce délégué sera appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire.

Considérant ce qui précède, Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers du CPI du Chauvelin.

A savoir, outre Monsieur le Maire :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Monsieur Yves KLEIN est candidat en tant que délégué titulaire

Madame Germaine KERN est candidate en tant que déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré et par vote à bulletins secrets :

- Est désigné en qualité de délégué titulaire : Yves KLEIN (9 voix)
- Est désignée en qualité de déléguée suppléante : Germaine KERN (9 voix)

Le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces administratives et comptables.

.../...

N° 84 – Renégociation des emprunts communaux

Le Maire présente à l'Assemblée les tableaux d'amortissement des emprunts en cours auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace.

Puis il informe le Conseil qu'il a consulté à nouveau les représentants de la Caisse d'Epargne afin de renégocier les emprunts actuellement en cours auprès de celle-ci à savoir :

- emprunt initial de 443 814.99 € au taux de 3.40% contracté le 25 juin 2010 pour une durée de 7 ans ; capital restant à couvrir au 31.12.2013 : 235 039.89 € soit 14 échéances trimestrielles s'achevant fin 2017;
- emprunt initial de 150 000.00 € au taux de 4.58% contracté le 10 février 2012 pour une durée de 15 ans, capital restant à couvrir au 30.11.2013 : 132 500.00 € soit 53 échéances trimestrielles s'achevant fin 2027;

Le Maire communique à l'Assemblée la nouvelle proposition de la Caisse d'Epargne à savoir : taux fixe de 3.88% calculé sur un capital global de 497 539.89 € avec échéances trimestrielles constantes à partir du 31/12/2013 d'un montant de 8 969.97 €, sur une période de 20 ans.

Dans ce capital global de 497 539.99 € est inclus un nouveau financement de 130 000.00 € qui permettrait de concrétiser quelques projets communaux.

Le Maire précise par ailleurs, que la Caisse d'Epargne ne comptabiliserait pas exceptionnellement les indemnités de remboursement anticipé de ces prêts ; que les frais de dossier de ce nouveau réaménagement représenteraient 750 €.

Compte tenu de cette proposition, les remboursements de ce nouvel emprunt permettraient de réaliser une économie annuelle de 51 988.68 €.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** unanimement cette proposition de renégociation de la Caisse d'Epargne.
- **PREND** bonne note qu'un nouveau financement de 130 000.00 € y est inclus.
- **ACCEPTE** qu'à partir du 31/12/2013, les remboursements auprès de la Caisse d'Epargne représentent 8 969.97€ trimestriellement au taux de 3.88%.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt de renégociation ainsi que tous les documents relatifs.

.../...

N° 85 – Espace Séniors

Le Maire informe le Conseil qu'il a été amené à réfléchir sur l'éventualité de réaliser un espace séniors, qui permettrait à nos aînés de vivre dans un environnement adapté.

La mise en vente d'une propriété au cœur du village, à proximité de la Mairie, permettrait de créer cet espace séniors, qui serait constitué de petites résidences de plein pied avec chauffage au sol raccordé sur le réseau communal et la production d'eau chaude au travers de panneaux solaires.

La réalisation se ferait par tranches successives selon les demandes et le financement à envisager, soit acquisition, soit location.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à poursuivre cette réflexion, à l'unanimité.

Divers et Communications

Compte-rendu de la Commission Forêt

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion de la Commission Forêt qui s'est déroulée le 12 septembre dernier.

Invitations

Le Maire donne lecture des invitations :

- à l'Assemblée Générale des Amis de l'Auberge du Belacker le 28 octobre prochain.
- à l'inauguration du nouveau garage/atelier communal et du parking des randonneurs à Geishouse le 26 octobre prochain.
- à la projection du film « Ondes, Sciences et Manigances » au CAP à Saint-Amarin le 6 novembre prochain.

Remerciements

Le Maire donne lecture des remerciements :

- de M. Jean-Marcel MURA à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire
- de Mme Joséphine KINDER à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire
- de la Famille MULLER suite au décès du papa de Dominique

.../...

Animation de la Fête des Aînés

Eric GOTTSHECK accepterait d'animer la Fête de Noël des Aînés.

Prochain Conseil

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 15 novembre 2013.

Prochain secrétaire de séance

La prochaine secrétaire de séance sera Eliane PETER.

Clôture de la séance à 00h00.

COMMUNE DE MOLLAU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2013

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

<u>Nombre de Conseillers élus</u>	:	11
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u>	:	10
<u>Nombre de Conseillers présents</u>	:	09

Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN, Eliane PETER et Myriam MORRI
MM. Yves KLEIN, Francis RUEFF, James VALLEE et Olivier ROMINGER

Absente excusée : - Mme Valérie SCHOENENBERGER

N° 85 – Espace Séniors

Le Maire informe le Conseil qu'il a été amené à réfléchir sur l'éventualité de réaliser un espace séniors dans le village, qui permettrait à nos aînés de vivre dans un environnement adapté.

La mise en vente d'une propriété au cœur du village, à proximité de la Mairie, permettrait de créer cet espace séniors, qui serait constitué de petites résidences de plein pied avec chauffage au sol raccordé sur le réseau communal et la production d'eau chaude au travers de panneaux solaires.

La réalisation se ferait par tranches successives selon les demandes et le financement à envisager, soit acquisition, soit location.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à poursuivre cette réflexion, à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
MOLLAU, le 23 octobre 2013
Le Maire : Raymond NICKLER

COMMUNE DE MOLLAU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2013

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

<u>Nombre de Conseillers élus</u>	:	11
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u>	:	10
<u>Nombre de Conseillers présents</u>	:	09

Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN, Eliane PETER et Myriam MORRI
MM. Yves KLEIN, Francis RUEFF, James VALLEE et Olivier ROMINGER

Absente excusée : - Mme Valérie SCHOENENBERGER

N° 84 – Renégociation des emprunts communaux

Le Maire présente à l'Assemblée les tableaux d'amortissement des emprunts en cours auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace.

Puis il informe le Conseil qu'il a consulté à nouveau les représentants de la Caisse d'Epargne afin de renégocier les emprunts actuellement en cours auprès de celle-ci à savoir :

- emprunt initial de 443 814.99 € au taux de 3.40% contracté le 25 juin 2010 pour une durée de 7 ans ; capital restant à couvrir au 31.12.2013 : 235 039.89 € soit 14 échéances trimestrielles s'achevant fin 2017;
- emprunt initial de 150 000.00 € au taux de 4.58% contracté le 10 février 2012 pour une durée de 15 ans, capital restant à couvrir au 30.11.2013 : 132 500.00 € soit 53 échéances trimestrielles s'achevant fin 2027;

Le Maire communique à l'Assemblée la nouvelle proposition de la Caisse d'Epargne à savoir : taux fixe de 3.88% calculé sur un capital global de 497 539.89 € avec échéances trimestrielles constantes à partir du 31/12/2013 d'un montant de 8 969.97 €, sur une période de 20 ans.

.../...

Dans ce capital global de 497 539.99 € est inclus un nouveau financement de 130 000.00 € qui permettrait de concrétiser quelques projets communaux.

Le Maire précise par ailleurs, que la Caisse d'Épargne ne comptabiliserait pas exceptionnellement les indemnités de remboursement anticipé de ces prêts ; que les frais de dossier de ce nouveau réaménagement représenteraient 750 €.

Compte tenu de cette proposition, les remboursements de ce nouvel emprunt permettraient de réaliser une économie annuelle de 51 988.68 €.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** unanimement cette proposition de renégociation de la Caisse d'Épargne.
- **PREND** bonne note qu'un nouveau financement de 130 000.00 € y est inclus.
- **ACCEPTE** qu'à partir du 31/12/2013, les remboursements auprès de la Caisse d'Épargne représentent 8 969.97€ trimestriellement au taux de 3.88%.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt de renégociation ainsi que tous les documents relatifs.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
MOLLAU, le 25 octobre 2013
Le Maire : Raymond NICKLER

COMMUNE DE MOLLAU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2013

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

<u>Nombre de Conseillers élus</u>	:	11
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u>	:	10
<u>Nombre de Conseillers présents</u>	:	09

Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN, Eliane PETER et Myriam MORRI
MM. Yves KLEIN, Francis RUEFF, James VALLEE et Olivier ROMINGER

Absente excusée : - Mme Valérie SCHOENENBERGER

- - - - -

N° 83 – Election des membres délégués au SIVU « CPI du Chauvelin »

Le Maire informe l'Assemblée de l'arrêté n° 2013240-0008 du Préfet du Haut-Rhin en date du 1^{er} octobre 2013 portant par extension du CPI Intercommunal de Husseren-Wesserling/Mollau, constitution du Corps Intercommunal de Sapeurs-Pompiers du Chauvelin.

Le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n° 2013262-0006 du 19 septembre 2013 portant extension du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Centre de Première Intervention de Husseren-Wesserling/Mollau aux Communes de Fellingring, Storckensohn et Urbès, nouvelle dénomination du Syndicat et approbation des statuts modifiés.

L'article 7 des statuts – Composition du Syndicat – prévoit que le Comité Syndical est composé de délégués titulaires dont :

- *Le Maire de chaque commune membre*
- *Un représentant au sein de chaque commune (conseil municipal ou tout citoyen)*

Soit un total de 10 délégués titulaires (2 par commune).

Un délégué suppléant est désigné pour chacune des communes, soit un total de 5 délégués suppléants. Ce délégué sera appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire.

.../...

Considérant ce qui précède, Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers du CPI du Chauvelin.

A savoir, outre Monsieur le Maire :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Monsieur Yves KLEIN est candidat en tant que délégué titulaire

Madame Germaine KERN est candidate en tant que déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré et par vote à bulletins secrets :

- Est désigné en qualité de délégué titulaire : Yves KLEIN (9 voix)
- Est désignée en qualité de déléguée suppléante : Germaine KERN (9 voix)

Le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces administratives et comptables.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
MOLLAU, le 25 octobre 2013
Le Maire : Raymond NICKLER

COMMUNE DE MOLLAU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2013

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

<u>Nombre de Conseillers élus</u>	:	11
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u>	:	10
<u>Nombre de Conseillers présents</u>	:	09

Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN, Eliane PETER et Myriam MORRI
MM. Yves KLEIN, Francis RUEFF, James VALLEE et Olivier ROMINGER

Absente excusée : - Mme Valérie SCHOENENBERGER

N° 74 - Avis sur le SCOT

M. le Maire présente à l'Assemblée l'ensemble des documents du projet Scot arrêté par délibération du Comité Syndical le 25 juin 2013.

Le Conseil prend connaissance de l'ensemble des documents qui ont été transmis par le Pays Thur Doller mais regrette que la présentation des cartes transmises soit réalisée à une échelle qui ne permet pas de voir les limites entre les différentes zones du ban communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'abstient à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
MOLLAU, le 25 octobre 2013
Le Maire : Raymond NICKLER

COMMUNE DE MOLLAU

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 octobre 2013

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

<u>Nombre de Conseillers élus</u>	:	11
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u>	:	10
<u>Nombre de Conseillers présents</u>	:	09

Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN, Eliane PETER et Myriam MORRI
MM. Yves KLEIN, Francis RUEFF, James VALLEE et Olivier ROMINGER

Absente excusée : - Mme Valérie SCHOENENBERGER

N° 78 - Convention de conseil et d'assistance aux Collectivités – ADHAUR

Le Maire soumet à l'Assemblée un renouvellement de convention de conseil et d'assistance de l'ADAUHR qui propose d'offrir une assistance gratuite dans le cadre de sa participation à l'aménagement harmonieux du territoire du département du Haut-Rhin.

Cette assistance peut porter, selon les besoins de la Commune :

- dans le domaine de l'urbanisme
- dans le domaine des aménagements publics
- dans le domaine des constructions publiques
- dans le domaine du patrimoine bâti
- dans le domaine de la gestion des paysages
- dans le domaine du système d'information géographique (SIG)

La Convention proposée serait conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Elle se renouvellerait tacitement d'année en année, dans la limite de trois ans, sauf dénonciation par l'une des parties, moyennant un préavis d'un mois avant l'échéance annuelle.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

ACCEPTE unanimement cette convention,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

MOLLAU, le 25 octobre 2013
Le Maire : Raymond NICKLER